Publié le 25/3/2024

EXTRAIT DU IID 1046-214600124-20240318-POSTECON-DE **DELIBERATIONS DU CONSEIL** MUNICIPAL

Commune de AYNAC PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération :

Nº 18/2024

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment

convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL46120 AYNAC sous la

présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

En exercice:

Nombre de conseillers :

13

Présents:

10

Date de convocation du Conseil : 29 février 2024

Votants:

11

Présent(s):

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica

DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne

SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s):

Pouvoir: Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents: Magalie LOBGEOIS -

Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance :

M, LEONARD Hervé

Renouvellement de la convention de Partenariat pour la gestion de l'Agence Postale Communale avec la Poste

DELIBERATION

Le Maire rappelle que la convention initiale de partenariat avec le groupe la Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale arrive à son tenne en novembre 2024.

La Poste propose de renouveler cette convention aux conditions suivantes :

-durée de six ans.

-amplitude d'horaires minimum d'ouverture au public est fixée à douze (12) heures par semaine.

-la rémunération mensuelle versée par la Poste est fixée à 1284 Euros par mois.

DECISION

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25 03/2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et a 103:046-214600124-20240318-POSTECON-DE

Emis et rendu exécutoire le 25 mars 2024 Reçu en Préfecture le 25 mars 2024 Publié ou notifié le 25 mars 2024

Au registre sont les signatures. Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 mars 2024

Le Malre!

Jacques ANDURAND

Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024 Publié le 22/03/2024

EXTRAIT DU | 10 (1046-214600124-20240318-CONTRLOCATIT4-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération:

N° 17/2024

Nombre de consellers ;

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL46120 AYNAC sous la

présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

En exercice:

Présents:

10

Date de convocation du Conseil ; 29 février 2024

Votants:

11

Présent(s):

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica

DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne

SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s):

Pouvoir : Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents : Magalie LOBGEOIS -

Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Contrat de location. Appartement T4 école maternelle (119 Place du Foirail)

DELIBERATION

Suite à l'annonce de la disponibilité de l'appartement T4 situé à l'école maternelle, la commune a reçu plusieurs demandes dont celle de Mme LUTTWILLER Julie. Il est proposé au conseil de réserver une suite favorable.

Il est également précisé que le montant du loyer est de 501.75 Euros.

DECISION

Le consell municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette location qui court à compter du 1er avril 2024.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et ulos 046-214600124-20240318-CONTRLOCATIT4-DE

Emis et rendu exécutoire le 22 mars 2024 Reçu en Préfecture le 22 mars 2024 Publié ou notifié

le 22 mars 2024

Au registre sont les signatures, Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 mars 2024

Le Maire

Jacque's ANDURAND

Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024 Publié le 22/03/2024

EXTRAIT DU 10 046-214600124-20240318-CONTRATT2-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération :

Nº 16/2024

Nombre de conseillers :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL46120 AYNAC sous la

présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

En exercice:

13

Présents:

10

Date de convocation du Consell : 29 février 2024

Votants:

11

Présent(s):

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica

DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne

SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s):

Pouvoirs: Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents: Magalie LOBGEOIS -

Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance :

M, LEONARD Hervé

Contrat de location. Appartement T2 - Ecole Primaire (64 Rue des Ecoles)

DELIBERATION

Suite à l'annonce de la disponibilité de l'appartement T2 bis situé à l'école primaire, la commune a reçu plusieurs demandes donc celle de M. Théo HERAUD. Il est proposé au conseil municipal de réserver une suite favorable.

Il est également précisé que le montant du loyer est de 282.37 Euros, hors charges,

DECISION

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette location qui court à compter du 1er mars 2024.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024 Publié le よとしろんてくが

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et a IID310461214600124-20240318-CONTRATT2-DE

Emis et rendu exécutoire le 22 mars 2024 Regu en Préfecture le 22 mars 2024 Publié ou notifié le 22 mars 2024

Au registre sont les signatures. Pour Cople Conforme :

En Mairie, Je 18 mars 2024

Le Maire

Jacques ANDURAND

Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024 Publié le حُكِلُ حَكَلُ لِا

EXTRAIT DU 10 1046-214600124-20240318-CREPOSTE-DE

MANAGOO

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération :

Nº 15/2024

Nombre de conseillers :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL46120 AYNAC sous la

présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

En exercice :

13

Présents :

10

Date de convocation du Consell : 29 février 2024

Votants:

11

Présent(s):

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica

DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne

SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s):

Pouvoir: Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents: Magalie LOBGEOIS -

Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance :

M, LEONARD Hervé

Création poste Agent Technique - Contrat CDD de 6 mois

DELIBERATION

Le Maire rappelle au conseil municipal que M. Didier BOUGES, notre agent de maîtrise principal a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 2024.

Il convient dès lors de pourvoir à son remplacement et dans la mesure du possible de procéder à un "tuilage" à compter du 1er juin 2024.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité la création d'un poste d'agent technique sur les bases sulvantes :

- -contrat CDD de 6 mois à compter du 1er juin 2024.
- -temps complet.
- -salaire de 1500 Euros net par mols.

Le consell municipal charge le Malre de procéder au recrutement conformément aux conditions énumérées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en prefecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et | ID3 046 214600124-20240318-CREPOSTE-DE

Au registre sont les signatures. Pour Copie Conforme

En Mairip, le 18 mars 2024

Emis et rendu exécutoire

le 22 mars 2024 Reçu en Préfecture le 22 mars 2024

Publié ou notifié le 22 mars 2024

Publié le くと 03 くつく 4

EXTRAIT DU ID 1046-214600124-20240318-AMENAGEMENTT4-DE

397000

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération :

Nombre de consellers :

Nº 14/2024

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment

convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL46120 AYNAC sous la

présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

En exercice:

13

Présents:

10

Date de convocation du Consell : 29 février 2024

Votants:

11

Présent(s):

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica

DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne

SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s) :

Pouvoir: Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents: Magalie LOBGEOIS -

Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Aménagement logement T4 (119 Place du Foirail) - Achat cuisine

DELIBERATION

Le Maire propose au conseil municipal de réaliser des investissements dans les logements communaux à l'occasion du départ des locataires.

En effet, la plupart de ces logements nécessitent des aménagements de nature à les rendre plus attractifs et conformes aux attentes des locataires

De ce fait, il convient de réaliser une première opération au logement T4 (119 Place du Foirail) en faisant l'acquisition d'une cuisine aménagée.

Après examen de plusieurs fournisseurs, il est proposé de retenir la proposition de la société BUT pour un montant de 2139.13 Euros HT.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024 Publié le とよわろんむとん

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et : ID3 0461214600124-20240318-AMENAGEMENTT4-DE

Emis et rendu exécutoire le 22 mars 2024 Regu en Préfecture le 22 mars 2024 Publié ou notifié le 22 mars 2024 Fait et delibere en seance, les jour, mois Au registre sont les signatures. Pour Cople Conforme :

En Mairie, le 18 mars 2024

Le Malte

Jacques ANDURAND

Page 2

Publié le 22/03/2024

EXTRAIT DU D 046-214600124-20240318-OPAH-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération:

Nº 13/2024

Nombre de conseillers :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL46120 AYNAC sous la

présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Consell : 29 février 2024

En exercice:

13

Présents:

10

Votants: 11

Présent(s):

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica

DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne

SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s):

Pouvoir : Marion VAUR à Jacques ANDURAND -Absents : Magalie LOBGEOIS -

Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance :

M, LEONARD Hervé

Attribution prime OPAH

DELIBERATION

Dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat pour laquelle la commune d'AYNAC a été retenue, nous recevons une demande de M. ARFI Gilbert (95 Rue Principale) qui est éligible à cette opération située dans le centre bourg.

Le montant de la participation communale s'élève à 750 Euros.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité cette participation et autorise le Maire à signer tous documents relatifs au paiement de cette participation.

Publié le 22/03/2044

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et 105/046/2/14600124-20240318-OPAH-DE

Emis et rendu exécutoire le 22 mars 2024 Reçu en Préfecture le 22 mars 2024 Publié ou notifié le 22 mars 2024 iit et délibéré en séance, les jour, mois Au registre sont les signatures. Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 mars 2024

Le Malre

lacques ANDURAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité: COMMUNE D'AYNAC

Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024 Publié le عُكُ إِن عَمَا كُن كُولِم

ID: 046-214600124-20240318-AFFECRESULCOM-DE

Date de Convocation:

Décisions N°:

En Exercice: 13

Présents: 10 Votants: 11

29/02/2024

12/2024

Pour: 11 Contre: 0

Abstention: 0

Le 18/03/2024

Le conseil municipalL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Monsieur ANDURAND Jacques, Maire.

Etalent présents : Jacques ANDURAND – Jean-François AYROLES – Robert BALBARIE – Jessica DAVID – Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Pouvoir : Marion VAUR à Magaile LOBGEOIS

Etalent absents: Magalle LOBGEOIS – Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

Reports:

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 311 687.02 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 370 359.47 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -66 932.95 € Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 68 936.12 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 25 345.00 € En recettes pour un montant de :

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068:

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

0.00€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 439 295.59 €

Extrait certifié conforme,

Fait à AYNAC Lotissement Edintique d'AYNAC 'Le Trieu', le 18/03/2024

Le Maire

Jacques ANDURAN

Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024 Publié le 22 1/3/2024

EXTRAIT DU 10 1046:214600124-20240318-CEUCOM-BF

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AYNAC PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération :

Nombre de conseillers:

Nº 11/2024

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Consell Municipal dûment

convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL46120 AYNAC sous la

présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

En exercice:

13

Présents:

10

Date de convocation du Consell : 28 février 2024

Votants:

10

Présent(s):

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica

DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne

SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s):

Pouvoir : Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents : Magalie LOBGEOIS -

Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Compte Financier Unique de la Commune 2023

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le compte financier unique de la commune 2023. Il fait ressortir pour l'année 2023 un excédent de fonctionnement de 68936,12 Euros et un déficit d'investissement de -66932.95 Euros,

DECISION

Après débat, le Maire propose de procéder au vote. Il se retire de la séance afin que le doyen puisse procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le Compte Financier Unique de la Commune et autorise le Maire à procéder à l'affection du résultat.

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

Emis et rendu exécutoire le 22 mars 2024 Reçu en Préfecture le 22 mars 2024 Publlé ou notifié le 22 mars 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et <u>ID: 046-214600124-20240318-CFUCOM-BF</u> Au registre sont les signatures. Pour Copie Conforme :

En Mairie le 18 mars 2024

Le Maire

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 1 3 Nombre de membres présents : 100 Nombre de suffrages exprimés : . TO VOTES:

Pour: 🖾 Contre ; 👁 Abstentions : O

Date de convocation: 29 (32) 2024

Présenté par (1), le House A, MyNAC, le 18 mons 2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, minne, le 18 mm 2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



001, ANDURAND Jacques , Maire	
	fattoes
007. BALBARIE Robert , Conseiller Municipal	
011. LOBGEOIS Magalle , Conseillère Municipale	1
014. AYROLES Jean-François ,	Flagoria
015. DAVID Jessica , Conseilière Municipale	Speline
016. MERLIN Martine , 3ème Adjointe	Sarate
018. POUJADE Damlen , Conseiller Municipal	No.
019. PRADILLON Pierre , Conseiller Municipal	P
020. SABIDO Marianne , Conseillère Municipale	The state of the s
021. VAUR Marion , Conseillère Municipale	To Liberty W.
022. THAMIE Didier , 2ème Adjoint	
023. LEONARD Hervé , 1ère Adjoint	
024, VERGNE Christian , 4ème Adjoint	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, AINAC Pe 18 mars 2023

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole da ..., du Conseil syndical da ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024 Publié le 22/03/202 6

ID: 046-214600124-20240318-AFFECTRIEU-DE

Collectivité : AYNAC Lotissement Commune d'AYNAC 'Le Trieu'

Présents: 10 Votants: 11 Décisions N°: En Exercice: 13 Date de Convocation: Abstention: 0 10/2024 Contre: 0 Pour: 11 29/02/2024

Le 18/03/2024

L'assemblée délibérante, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Monsieur ADNURAND Jacques, Maire.

Etaient présents : Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Pouvoir: Marion VAUR à Jacques ANDURAND

Etaient absents: Magalie LOBGEOIS - Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre:

Reports:

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -257 379.25 € Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

Soldes d'exécution:

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0.00€ Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 0.00€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

0,00€ En dépenses pour un montant de : En recettes pour un montant de : 0.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 257 379.25 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , solt en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068;

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

Ligne 002:

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.00€

Extrait certifié conforme,

Fait à AYNAC Lotiss me a commune d'AYNAC 'Le Trieu', le 18/03/2024

Le Maire

Jacques ANDURAN

Publié le 22/03/2024

A ATTOAC

EXTRAIT DU 046-214600124-20240318-CFULOTTRIEU-BF **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de AYNAC PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération :

Nº 9/2024

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL46120 AYNAC sous la

présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

En exercice:

Nombre de conseillers :

13

Présents :

10

Date de convocation du Consell : 29 février 2024

Votants:

10

Présent(s):

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica

DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne

SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s):

Pouvoir: Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents: Magalie LOBGEOIS -

Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Compte Financier Unique du Lotissement le Trieu 2023

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le compte financier unique du Lotissement du Trieu 2023.

il fait ressort pour l'année 2023 un déficit d'investissement de 257379.25 Euros

DECISION

Après débat, le Maire propose de procéder au vote. Il se retire de la séance afin que le doyen puisse procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le Compte financier Unique du Lotissement du Trieu 2023 et autorise le Maire à procéder à l'affectation du résultat.

Publié le 12 k3/2024

Emis et rendu exécutoire le 22 mars 2024 Reçu en Préfecture le 22 mars 2024 Publié ou notifié le 22 mars 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et (1D3 046/214600124-20240318-CFULOTTRIEU-BF Au registre sont les signatures. Pour Copie Conforme :

EQ'A

Le Malre

Jacques

En Mairie, le 18 mars 2024

Page 2

LOTISSEMENT (M57) - AYNAC Lotissement Commune d'AYNAC "Le Trieu" - C 页し

Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID: 046-214600124-20240318-CFULOTTRIEU-BF

V - ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : '9. Nombre de suffrages exprirhés: 10 VOTES:

Pour: 10 Contre: O Abstentions: O

Date de convocation : 29/02/2024

Présenté par (1), le House A, aynac, le 18 mons 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinance
A, TAYNAC, Pe 18 mans 2024
Les membres de l'assemblée (2)

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



ANDURAND Jacques , Maire		2
AYROLES Jean-François , Conseiller Municipal		Agos
BALBARIE Robert , Conseiller Municipal		- Balles
DAVID Jessica , Conseillère Municipale		
LEONARD Hervé , 1er Adjoint		\mathcal{L}
LOBGEOIS Magaile , Conseillère Municipale		
MERLIN Martine , 3ème Adjointe		ofeeline
POUJADE Damien , Consellier Municipal		Por
PRADILLON Pierre , Conseiller Municipal		50
SABIDO Marianne , Conseillère Municipale		
THAMIE Didler , 2ème Adjoint		The state of the s
VAUR Marion , Conseillère Municipale	pouvoni	
VERGNE Christian , 4ème Adjoint		X-7

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. 18/03/2024

Indiquer « la présidente » ou α la président ».

(2) Indiquer la nature de l'assembléo délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité: AYNAC CAISSE DES ECOLES

Envoyé en préfecture le 22/03/2024 Reçu en préfecture le 22/03/2024 Publié le 22/03/2024

ID: 046-214600124-20240318-AFFECAIECOL-DE

Date de Convocation:

Décisions N°:

En Exercice: 13

Présents: 10 Votants: 11

29/02/2024

8/2024

Pour: 11

Contre: 0

Abstention: 0

Le 18/03/2024

L'assemblée délibérante légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Monsieur ANDURAND Jacques, Maire.

Etalent présents : Jacques ANDURAND – Jean-François AYROLES – Robert BALBARIE - Jessica DAVID – Hervé LEONARD – Martine MERLIN – Damien POUJADE – Marianne SABIDO – Didier THAMIE – Christian VERGNE

Pouvoir: Marion VAUR à Jacques ANDURAND

Etaient absents : Magalie LOBGEOIS - Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

Reports:

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 142.02 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :

0.00€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :

93,44€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :

0.00€

En recettes pour un montant de :

0.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

0.00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068:

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068):

0.00€

Ligne 002:

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

Extrait certifié conforme

Fait à AYNAC CAISSE DES ECOLES le 18/03/2024

Le Maire

Jacques ANDURAND

Publié le Lil (03/2024

EXTRAIT DU 10 046 214600124-20240318 CACAIECOLE2023-BF **DELIBERATIONS DU CONSEIL**

MUNICIPAL

Commune de AYNAC PLACE DU FOIRAIL 46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 18 mars 2024

Délibération :

N° 7/2024

Nombre de conseillers :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 18 Mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE DU FOIRAIL46120 AYNAC sous la

présidence de Monsleur Jacques ANDURAND, Le Maire

En exercice:

13

Présents:

10

Date de convocation du Consell : 29 février 2024

Votants:

10

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Jean-François AYROLES - Robert BALBARIE - Jessica

DAVID - Hervé LEONARD - Martine MERLIN - Damien POUJADE - Marianne

SABIDO - Didier THAMIE - Christian VERGNE

Absent(s):

Pouvoir: Marion VAUR à Jacques ANDURAND - Absents: Magalie LOBGEOIS -

Pierre PRADILLON

Secrétaire de séance :

M, LEONARD Hervé

Compte de gestion et compte administratif Caisse des Ecoles 2023

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal à la fois le compte de gestion et le compte administratif de la Caisse des Ecoles 2023. Les deux font ressortir pour l'année 2023 un excédent de la section de fonctionnement de 93.44 Euros.

DECISION

Après débat, le Maire propose de procéder au vote. Il se retire de la séance afin que le doyen puisse procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le compte de gestion et le compte administratif de la Caisse des Ecoles 2023 et autorise le Maire à procéder à l'affectation du résultat.

Publié le 22/03/2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et alD3046\214600124-20240318-CACAIECOLE2023-BF

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme:

Emis et rendu exécutoire le 22 mars 2024 Reçu en Préfecture le 22 mars 2024 Publié ou notifié le 22 mars 2024

En Malrie, le 18 mars 2024

Le Maire

addos ANIAURAND

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID+046-214600124-20240318-CACAIECOLE2023-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 113 Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : \O VOTES:

> Pour: 10 Contre: 🔿 Abstentions : a

Date de convocation: 29/02/2024

Présenté par (1), le Manie, A. DYNAC, 18 mons 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ord vnance.
A, Aynac, le 18 mous 2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ANDURAND Jacques , Malre		
AYROLES Jean-François , Conseiller Municipal	·	Agrical
BALBARIE Robert , Consellier Municipal		fatter3
DAVID Jessica , Conseillère Municipale		
LEONARD Hervé , 1er Adjoint		3
LOBGEOIS Magalie , Consellère Municipale		· ·
MERLIN Martine , 3ème Adjoint		Heeleve
POUJADE Damlen , Conseiller Municipal		Pour
PRADILLON Pierre, Conseiller Municipal		
SABIDO Marianne , Consellière Municipale		-
THAMIE Didier , 2ème Adjoint .		Herensiel
VAUR Marion , Conseller Municipal	porvon	
VERGNE Christian , 4ème Adjoint	1	

R. Hawi

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormals facultatif.